



Lille, le 30 mars 2016

Le Recteur de l'Académie de Lille

Α

Mmes et MM les Chefs d'établissement public du second degré

Mmes et MM les Directeurs de C.I.O.

s/c de MM les Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale du Nord et du Pas-de-Calais

N/Réf : DL/ SAIO N° 2016-1653

Objet: Politique académique d'orientation et d'affectation - Année 2015-2016

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République crée les conditions de l'élévation du niveau de qualification des élèves et de la réduction des inégalités liées à l'origine sociale en matière de réussite scolaire. La politique académique d'orientation et d'affectation s'inscrit dans cette ambition nationale avec une double volonté :

- offrir à chaque jeune un parcours ambitieux et sécurisé qui lui garantisse l'accès à la qualification et à la formation ;
- favoriser la mobilité sociale ascendante nettement inférieure au niveau national dans notre région, ceci afin d'amener 60% d'une classe d'âge dans l'enseignement supérieur.

L'orientation doit être envisagée comme un processus éducatif ancré dans les pratiques pédagogiques et confortant les compétences du socle, en particulier l'autonomie, la curiosité et l'anticipation. Cette conception trouve aujourd'hui sa traduction dans la mise en œuvre du Parcours Avenir qui doit être considéré comme un véritable vecteur de motivation et de réussite dans les apprentissages scolaires. L'orientation tout au long de la vie se doit de tenir compte des attentes et des aspirations de chaque jeune en regard des besoins économiques et sociaux. Elle a pour objectif de préparer les jeunes aux métiers de demain et de développer les compétences qui vont leur permettre d'évoluer dans des parcours professionnels moins linéaires que dans le passé. Un partenariat renforcé avec l'ensemble des acteurs du monde économique et professionnel est incontournable et permettra d'atteindre cet objectif.

A travers la mise en œuvre progressive dans chaque EPLE d'un programme pluriannuel d'orientation et du schéma directeur du continuum Bac-3/Bac+3, l'académie de Lille s'est déjà engagée dans cette volonté d'accompagner au plus près les élèves et étudiants dans leur parcours d'orientation et de formation.

Je souhaite en 2015/2016 renforcer la mobilisation de la communauté éducative autour de trois axes essentiels :

- créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'une orientation éducative, progressive et réversible;
- élever le niveau de qualification en renforçant l'ambition, la diversité, la sécurisation et l'équité au sein des parcours de formation ;
- soutenir une démocratisation exigeante de l'enseignement supérieur.

A. CRÉER LES CONDITIONS NÉCESSAIRES A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ORIENTATION ÉDUCATIVE PROGRESSIVE ET RÉVERSIBLE

Mettre en œuvre le Parcours Avenir

La généralisation du Parcours Avenir présenté dans la circulaire orientation du 11 janvier 2016 permet à l'élève de développer tout au long de sa scolarité des compétences transversales et des connaissances spécifiques qui fondent la capacité à s'orienter tout au long de la vie. Il devra être formalisé et présenté aux différentes instances de chaque établissement, notamment le conseil d'administration et le conseil pédagogique (cf. site académique « Parcours Avenir » et dossier 1). En privilégiant une approche et une progression disciplinaires et interdisciplinaires, le Parcours Avenir s'inscrit pleinement dans le cadre de la réforme du collège. Aussi, l'Enseignement Pratique Interdisciplinaire (EPI) « Découverte du monde économique et professionnel » pourra-t-il être proposé tout au long du cycle 4.

Rectorat

Service Académique d'Information et d'Orientation

Dossier suivi par Dominique LEVEQUE Chef du SAIO

> 03 20 15 60 75 Fax 03 20 15 66 04 Courriel ce.saio@ac-lille.fr

20, rue Saint Jacques BP 709 59033 LILLE Cedex

Valoriser tous les parcours de réussite et toutes les voies de formation

La valorisation de la voie professionnelle sous statut scolaire ou d'apprenti passe par un accompagnement de la transition entre le collège, le lycée professionnel et le centre de formation d'apprentis qui doit être mieux anticipée et préparée. C'est par une plus grande proximité entre ces établissements que les parcours pourront être davantage sécurisés.

De nouvelles mesures nationales devraient nous aider à atteindre ces objectifs :

- la création de jumelages entre les collèges, les lycées professionnels et les centres de formation d'apprentis qui permettront de développer des actions communes dans le cadre du Parcours Avenir;
- la systématisation d'une période d'accueil et d'intégration à l'entrée au LP. Organisée par les équipes pédagogiques sur une période de un à trois jours, elle vise à faire adhérer les jeunes au projet de formation de l'établissement et à installer un climat scolaire serein ;
- la création d'une semaine de préparation à l'arrivée en entreprise avant le début de la première PFMP (période de formation en milieu professionnel).

La stratégie académique de développement de l'apprentissage doit se poursuivre par une meilleure information des élèves et des familles sur cette voie de formation. Le programme pluriannuel d'orientation des EPLE devra systématiquement comporter un volet « découverte de l'apprentissage » qui sera intégré au Parcours Avenir.

Ajuster et sécuriser les parcours

L'orientation est un processus d'accompagnement évolutif et modulable qui favorise des ajustements de parcours en fonction des compétences, des qualités et des évolutions de chacun. Cette réversibilité de l'orientation doit permettre à l'élève d'ajuster ses choix, d'éviter le redoublement et de prévenir le décrochage scolaire. Les dispositifs existants (cf. circulaire d'orientation du 11 janvier 2016) seront renforcés à la rentrée 2016 par la mise en œuvre d'une orientation plus progressive pour tous les élèves qui entrent en seconde professionnelle ou en CAP :

- les élèves pourront bénéficier d'une *période de consolidation et de confirmation de leur orientation jusqu'aux vacances de Toussaint* qui pourra se traduire, sur proposition de l'équipe pédagogique et avec l'accord de l'élève et de sa famille, par un changement de spécialité voire une réorientation vers la voie générale et technologique. Une nouvelle campagne d'affectation à travers le logiciel AFFELNET en octobre permettra de procéder à une réaffectation des jeunes repérés en fonction des places disponibles;
- l'académie va expérimenter dans 8 établissements *la seconde professionnelle de détermination* qui regroupe plusieurs spécialités de baccalauréats professionnels d'un même domaine ou d'un même champ professionnel. Cette seconde propose à l'élève une période de détermination d'une durée variable afin de lui permettre d'approfondir sa connaissance des différentes spécialités des baccalauréats et des métiers associés. Cette démarche permet de mieux éclairer les choix d'orientation et de mieux faire connaître des formations peu attractives porteuses d'emplois (cf. dossier n° 2). Les équipes pédagogiques seront accompagnées par les IEN ET/EG/IO tout au long de l'expérimentation.

B. ÉLEVER LE NIVEAU DE QUALIFICATION EN RENFORCANT L'AMBITION, LA DIVERSITÉ, LA SÉCURISATION ET L'ÉQUITÉ AU SEIN DES PARCOURS DE FORMATION

Dépasser les déterminismes

L'écart récurrent de 6 points entre le taux académique d'accès à la 2^{nde} GT et le taux national pèse sur les parcours de formation et sur l'avenir de notre jeunesse. La progression de deux points des intentions d'orientation vers la 2^{nde} GT en 2016 (65,2%) marque une ambition qui progresse mais de façon inégale selon les territoires. L'analyse des intentions d'orientation 2016 met en évidence des déterminismes sociaux, territoriaux ou de genre qui perdurent dans le processus d'orientation. La mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés doit nécessairement être poursuivie face à une forme de fatalisme social. Les décisions d'orientation devront conforter et même dépasser la progression des intentions constatée.

Diversifier les voies d'orientation

La valorisation des parcours technologiques, scientifiques et industriels reste une priorité académique eu égard à la diversité des poursuites d'études et aux nombreux débouchés qu'elles proposent. Elle doit être intégrée au Parcours Avenir avec un axe spécifique sur l'accès des filles à ces parcours de formation. La baisse de 2 points des intentions vers la voie technologique en fin de seconde nécessite une information accentuée sur ces filières avec notamment une perspective renforcée d'accès en DUT.

La stagnation des intentions vers les séries STI2D et STL en deçà des objectifs académiques et la baisse récurrente vers la série STMG interrogent et doivent mobiliser les corps d'inspection et l'ensemble des acteurs de l'orientation. L'animation de bassin et de district renforcera les liaisons entre les établissements afin de favoriser une meilleure connaissance de toute l'offre de formation et d'assurer la fluidité des parcours.

Mieux accompagner les jeunes en situation de handicap ou porteurs d'un trouble de santé (Dossier N° 3)

L'accompagnement, tout au long de leur processus d'orientation, des jeunes en situation de handicap ou porteurs d'un trouble de santé doit être renforcé. Le principe d'inclusion implique de développer en matière d'orientation une prise en charge personnalisée. Au collège et au lycée, la pertinence et la qualité des parcours proposés dépendent étroitement du travail collectif réalisé en équipe pluridisciplinaire avant la phase d'affectation. Les conditions d'aménagement du parcours du jeune ou de son insertion professionnelle doivent être mieux connues afin d'anticiper les démarches à effectuer pour assurer l'accueil et le suivi des jeunes.

Promouvoir les internats

Développer l'accueil en internat suppose de lever des obstacles culturels et sociaux pour ceux qui pourraient en bénéficier, de sensibiliser et d'informer tous les acteurs de l'éducation ainsi que les familles sur l'offre globale et sur les conditions d'accès à l'internat. A ce titre, les modalités d'octroi des bourses de l'éducation nationale et de l'aide spécifique à l'internat seront portées à la connaissance des familles le plus en amont possible des procédures.

La scolarisation en internat est un levier de réduction des inégalités scolaires comme le souligne le rapport de l'Inspection Générale « *Grande pauvreté et réussite scolaire. Le choix de la solidarité pour tous* ». C'est dans cet objectif qu'une nouvelle procédure d'admission en internat est mise en place afin de garantir une meilleure prise en compte des critères sociaux insuffisamment retenus dans la procédure actuelle (*Voir quide technique 5 de l'affectation*).

C. SOUTENIR UNE DÉMOCRATISATION EXIGEANTE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : LE RENFORCEMENT DU CONTINUUM DE FORMATION BAC- 3 /BAC + 3

L'augmentation du niveau de qualification contribue à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. La géographie de l'ascension sociale fait apparaître un lien fort entre l'ascension sociale et l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur, c'est pourquoi l'académie de Lille s'engage dans un renforcement de la mise en œuvre du continuum bac -3 bac + 3.

Porter progressivement à 50% la part des élèves de bac professionnel et de bac technologique, respectivement en BTS et en IUT.

Les corps d'inspection et les directeurs d'IUT ont été mobilisés pour fixer de nouveaux objectifs chiffrés par filières et spécialités qui permettront sur trois ans d'atteindre les objectifs académiques. Les équipes pédagogiques seront accompagnées dans cette nécessaire évolution. Au regard du faible taux d'accès en IUT des bacheliers technologiques, une première étape est d'atteindre au minimum sur trois ans le taux de 40% de bacheliers technologiques en IUT (22, 7 % en 2015 : données APB). Les chefs d'établissement et les directeurs d'IUT veilleront à respecter les objectifs fixés en pilotant dans ce sens leurs commissions d'admission en BTS ou en DUT (*Voir les modalités dans le dossier N°4 document 1*).

Chaque lycée accueillant des bacheliers technologiques devra impérativement conventionner avec un IUT, comme le prévoit déjà la circulaire « continuum » du 27 février 2015. Un bilan de ces conventions sera présenté en CAFPB (Commission Académique des Formations Post Bac) de novembre 2016. Leur mise en œuvre sera accompagnée et suivie par le Centre Ressource Enseignement Supérieur sous la responsabilité de la Chef du Service Académique d'Information et d'Orientation (Convention annexée au dossier N°4 document 2).

Améliorer l'accès en CPGE

L'académie de Lille enregistre un taux d'accès en CPGE inférieur de deux points au taux national avec cependant 18% de places vacantes. La désignation d'un référent CPGE par établissement est rappelée. L'accompagnement mis en place par le Centre Ressource Enseignement Supérieur, avec la proposition d'actions de formation spécifiques, sera renforcé.

Renforcer l'accès aux filières sélectives pour les bacheliers méritants par une stricte mise en œuvre des dispositifs existants qui sont reconduits (dossier N° 4 document 3).

D. UNE POLITIQUE D'AFFECTATION AU SERVICE DE LA POLITIQUE ACADÉMIQUE D'ORIENTATION

Les évolutions de la politique académique d'orientation viennent impacter les procédures d'affectation après la troisième et la seconde qui sont détaillées dans le guide technique d'affectation. Garantie de l'affectation en 2^{nde} GT sur le lycée de secteur dans la perspective de l'élévation attendue du taux de passage en 2^{nde} GT

Tous les candidats à la 2^{nde} GT doivent impérativement faire figurer parmi leurs 3 vœux la 2^{nde} GT générique de l' (des) établissement(s) de leur secteur géographique de recrutement. En cas de non respect de cette règle, le chef d'établissement saisira directement le ou les vœux de secteur dans l'application AFFELNET.

La seconde européenne « anglais » ne constitue plus un critère d'affectation et ne fera plus l'objet d'un code vœu spécifique dans AFFELNET.

Dans les situations éventuelles de tension à l'affectation et dans le cadre d'un dialogue avec le chef d'établissement, la priorité pourra être donnée aux élèves de secteur dans les enseignements contingentés.

Tous les vœux, y compris les vœux vers les établissements privés, figureront par ordre de préférence sur la fiche d'affectation, ceci afin d'éviter les doubles inscriptions et d'optimiser l'utilisation des places offertes.

Une date limite d'inscription en lycée

La notification d'affectation précisera aux familles que la date limite d'inscription est fixée au 2 juillet 2016 et qu'en l'absence de démarche d'inscription et sans justification, la place sera considérée comme vacante.

Priorité à l'affectation ascendante en 1^{ère} professionnelle pour les élèves de 2^{nde} GT souhaitant se réorienter

Un suivi spécifique sera assuré par le Service Académique d'Information et d'Orientation afin d'éviter (sauf cas exceptionnel) les doubles demandes 2^{nde} Pro/1^{ère} Pro.

Commission spécifique d'affectation pour les publics fragiles

Les profils hétérogènes des jeunes décrocheurs suivis dans le cadre d'un parcours de remédiation nécessitent une étude qualitative de leur dossier qui sera effectuée en commission spécifique pilotée par l'IEN chargé de l'information et de l'orientation et organisée dans les centres d'information et d'orientation. La même procédure sera appliquée aux jeunes allophones suivis dans le cadre des actions de la MLDS.

La commission départementale ASH devient « commission de sécurisation des parcours ». Elle s'inscrit dans un suivi des jeunes renforcé et une révision des conditions d'attribution des bonus spécifiques.

Suppression des commissions de validation de projet

Ces commissions ont permis d'engager les équipes éducatives dans un accompagnement personnalisé des élèves dans la formulation de leurs vœux, qui tient compte de leurs besoins, motivations et compétences. Cette démarche se poursuivra désormais dans le cadre du Parcours Avenir.

Une meilleure identification des jeunes souhaitant une formation par apprentissage

Les vœux portant sur les formations en apprentissage seront formulés dans la nouvelle fiche d'affectation, ce qui permettra d'apporter un accompagnement et un suivi spécifiques.

La nouvelle campagne AFFELNET sera proposée pendant la première quinzaine d'octobre afin d'assurer une reprise des cours le jeudi 3 novembre 2016 pour les élèves de seconde professionnelle ou de CAP qui pourront bénéficier d'une nouvelle affectation sur places vacantes.

Le guide de l'affectation 2016 avec ses guides techniques vous apportera toutes les précisions nécessaires à la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions. Il sera complété par les circulaires départementales qui préciseront l'organisation des commissions spécifiques d'affectation et d'appel sous la responsabilité de l'Inspecteur d'académie - Directeur académique des services de l'éducation nationale.

L'académie de Lille doit s'engager avec détermination dans la refondation de sa politique d'orientation et d'affectation. Je souhaite que l'ensemble des acteurs concernés, animés par la même ambition collective et le même souci de réussite pour chaque élève, s'associent pour atteindre les objectifs fixés. Je sais pouvoir compter sur votre engagement et vous en remercie.